

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1956

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1956

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : ..

M. Ludovic TRON

Administrateur-Directeur Général :

M. Henri GILET

Administrateurs :

MM. George ASSEMAT

Georges CHARRERON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Pierre LECRUBLIER

Henri MANTRAND

Alfred POSE

Julien RACAMOND

Guillaume DE TARDE

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Directeur Général :

M. Henri GILET

Directeur Général Adjoint :

M. Pierre CHEVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

EXERCICE 1956

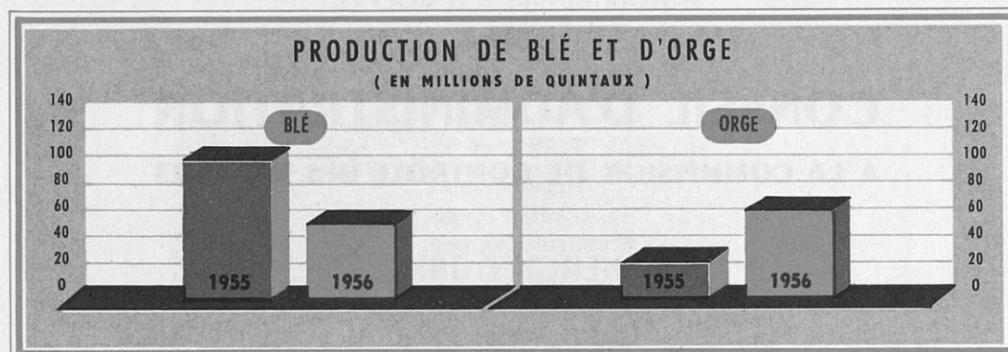
Messieurs,

L'année 1956 a été marquée en France par un certain nombre d'événements défavorables qui auraient pu constituer autant de causes de ralentissement, voire d'arrêt, de l'expansion économique.

Les gelées rigoureuses et prolongées de Février ont affecté profondément l'équilibre de nos échanges agricoles avec l'extérieur. De même, l'effort accru qu'il a fallu fournir en Algérie a pesé d'un poids très lourd sur notre économie, par la réduction de la main-d'œuvre disponible et par l'aggravation des dépenses budgétaires tant civiles que militaires. Enfin, les événements du Moyen-Orient et la rupture des approvisionnements en pétrole qui s'en est suivie pouvaient faire naître des craintes graves pour la prospérité du pays.

Cependant, notre production dans son ensemble n'a pas paru souffrir de ces circonstances peu propices à la continuation du développement économique. Dans de nombreux secteurs, l'expansion s'est poursuivie. Ainsi ont été mises en lumière, une fois de plus, les étonnantes facultés de résistance et d'adaptation de l'économie française. Le revenu national a continué de croître dans des proportions satisfaisantes ; aucune défiance ne s'est manifestée à l'égard de la monnaie. Mais il ne faut pas se dissimuler que, si la récession qui aurait pu se produire a été évitée, certains équilibres difficilement rétablis au cours des années précédentes se trouvent de nouveau menacés ou rompus : essentiellement celui des prix et des salaires, et celui des échanges extérieurs.

La rigueur de l'hiver aurait pu entraîner une forte diminution de la production agricole : des façons supplémentaires, l'emploi plus fréquent des moyens mécaniques ont permis d'atténuer, dans une certaine mesure, les pertes éprouvées, en particulier grâce à l'ensemencement de céréales secondaires. Selon certaines estimations et compte tenu des productions animales, le produit brut de notre agriculture en 1956 aurait diminué seulement de 3 à 4%. Il n'en reste pas moins que les conséquences du gel sur notre balance commerciale ont été très onéreuses. On évalue à plus de cent milliards de francs la perte en devises que, d'une année à l'autre, nous a valu la perturbation hivernale, par suite des importations accrues de denrées alimentaires auxquelles il a fallu procéder ainsi que de la diminution de nos ventes de produits agricoles.



La production industrielle a marqué, au contraire, avec un accroissement de 9 à 10%, la plus forte progression qui ait été constatée en Europe. Ces résultats sont d'autant plus notables que les ressources en énergie de notre pays demeurent insuffisantes et que l'on commence à y constater aussi une certaine pénurie de main-d'œuvre. Des importations accrues de charbon américain, d'une part, une immigration supplémentaire de travailleurs étrangers et le rapatriement de certaines catégories de rappelés, d'autre part, ont permis de pallier ces déficiences. De même, malgré la réduction de nos importations de pétrole à l'automne dernier, il n'y a pas eu de ralentissement de l'activité économique. La construction automobile, qui avait été momentanément affectée, était déjà en reprise à la fin de l'année.

La fermeture du canal de Suez et la coupure des pipe-lines du Moyen-Orient, au mois de Novembre 1956, ont suscité, pour l'économie française, des appréhensions d'autant plus vives que les ressources énergétiques de remplacement ne paraissaient nullement assurées. Pendant la période d'incertitude qui a précédé la mise en place d'un système de répartition, on a pu croire à une réelle rupture de stocks. En fait, il ne semble pas que la diminution de notre approvisionnement, grâce à la rapidité des mesures prises par les sociétés importatrices, ait exercé sur l'évolution de la conjoncture l'effet déprimant que l'on craignait. Sans doute, certaines activités économiques ont subi les inconvénients du rationnement de l'essence ; mais on peut dire qu'à la fin de l'année 1956 les sacrifices imposés étaient réduits au minimum.

Le développement de nos diverses sources d'énergie n'en demeure pas moins un problème essentiel. Les niveaux atteints en 1955 pour la production de nos charbonnages ou pour celle de l'électricité hydraulique n'ont guère été dépassés en 1956. C'est surtout grâce à des

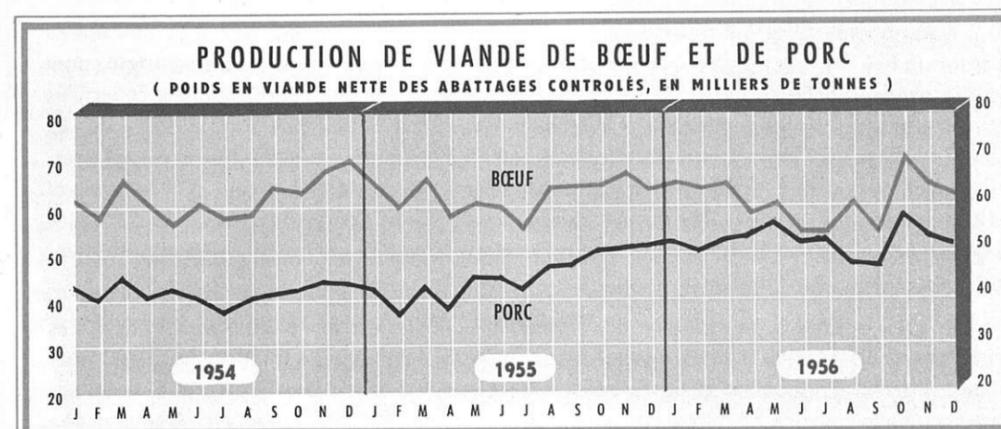
importations supplémentaires que celle de l'électricité thermique a pu être augmentée. De même, la substitution du pétrole américain à celui du Moyen-Orient fait peser une lourde charge sur notre balance des comptes par suite de l'élévation simultanée des prix et des frets. Aussi est-ce avec un intérêt d'autant plus grand que sont suivis les efforts de recherches pétrolières dans le Sud-Ouest de la France, ainsi que dans le Sahara, longtemps ignoré de l'opinion publique.

Dans la sidérurgie, l'augmentation de production, relativement faible pour l'acier brut, a été plus appréciable pour diverses spécialités telles que les tubes. En regard de certains développements remarquables, comme ceux de l'industrie de l'aluminium, on doit noter une amélioration plus modérée dans les secteurs de la chimie et du bâtiment.

Plus général a été le progrès dans les industries de consommation, qui avaient connu de graves difficultés au cours des années précédentes. La reprise s'est manifestée dans la conserverie, favorisée par les grands froids de l'hiver, dans le secteur des cuirs et peaux, ainsi que dans l'ensemble de l'industrie textile qui paraît maintenant recueillir les fruits de l'effort de réorganisation qu'elle s'est imposé.

Cette poursuite de l'expansion dans la plupart des branches de l'activité économique s'est traduite par un relèvement très sensible du revenu national au cours de l'année 1956. Les résultats obtenus ne sauraient être tenus, toutefois, pour entièrement satisfaisants. D'une part, si l'augmentation de la production a été proportionnellement plus élevée en France qu'à l'étranger pendant cette période, nous n'avons pas encore compensé entièrement le retard dont nous avons souffert au cours des années antérieures. D'autre part, il semble que la répartition de la production entre les biens d'équipement et les biens de consommation ait évolué depuis quelque temps, d'une manière peut-être excessive, en faveur des seconds, au détriment des investissements nécessaires, ce qui risque de rendre précaire au cours des années à venir les progrès enregistrés en 1956.

Si désirable, en effet, que soit le relèvement du niveau de vie de la population, il est clair que celui-ci est illusoire ou peu durable s'il est acquis au détriment de la stabilité intérieure des prix, par prélèvement sur la substance même du pays ou par un retard dans son programme de modernisation et d'équipement. Or il semble bien, malheureusement, que le bilan de l'année 1956 soit loin d'être aussi favorable sur ces divers plans que sur celui de la seule activité



économique. Sans doute cette situation n'est pas propre à la France. La plupart des pays connaissent aujourd'hui, à des degrés divers, la menace de l'inflation, les dangers d'un pouvoir d'achat excédentaire et d'une tendance excessive à la consommation. Mais il existe, dans le cas de notre pays, des motifs supplémentaires d'inquiétude.



En effet, à la différence de certains pays qui bénéficiaient d'une balance des comptes excédentaire, la France s'est trouvée menacée en 1956 sur un double front : celui des prix intérieurs et celui des échanges extérieurs. Sur le premier, le Gouvernement a opté pour une politique de blocage et de détaxation. Sur le second, il s'est borné à faire usage des réserves de devises précédemment reconstituées.

Au cours de l'année 1956, des avantages appréciables ont été accordés aux salariés, dans le cadre des conventions collectives, le plus souvent en relation avec les progrès accomplis dans le domaine de la productivité. On évalue ainsi à près de 12% l'augmentation, au cours de cette période, de la masse salariale distribuée. Bien entendu, l'importance de cet accroissement varie suivant les branches d'activité économique et même selon les types d'entreprises. Certains salariés, en particulier ceux de la fonction publique, en ont beaucoup moins profité que d'autres. Il n'en reste pas moins que, par suite de l'aggravation du déficit budgétaire, la masse des revenus distribués directement ou indirectement par l'Etat a crû plus vite que celle des biens disponibles.

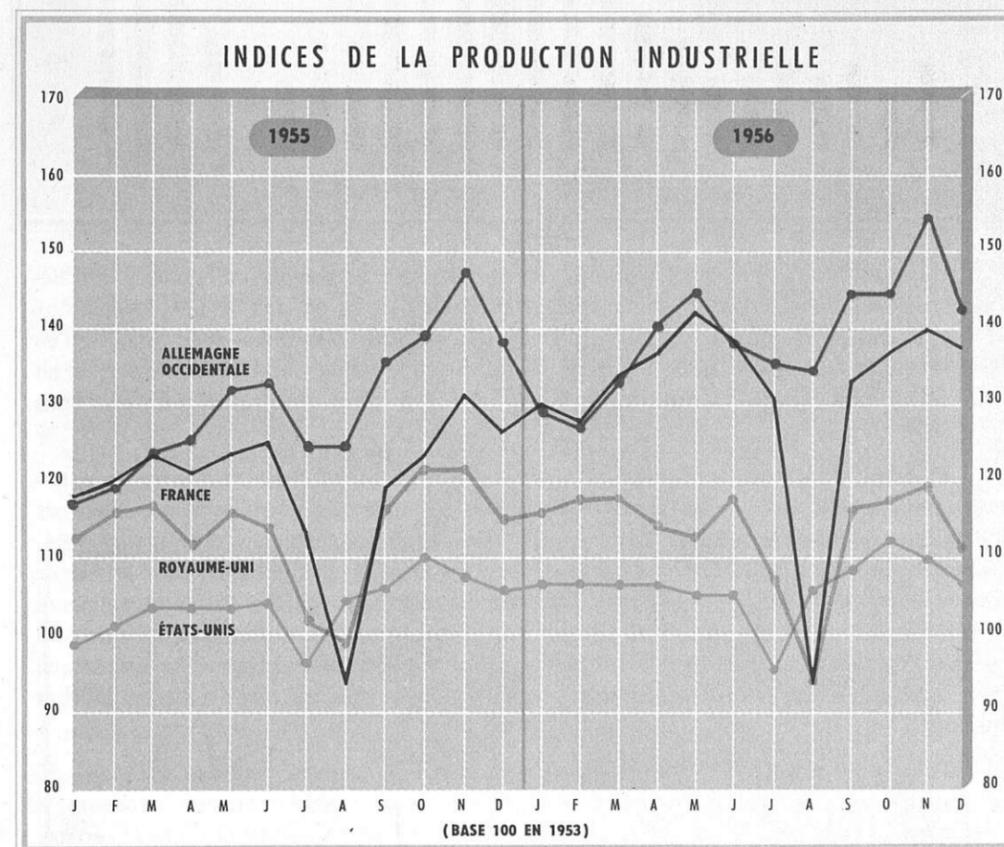
La pression de ce pouvoir d'achat excédentaire n'a pas manqué de s'exercer, au cours de l'année 1956, sur le niveau des prix. En effet, contrastant avec la période de stabilité antérieure, de nombreux facteurs de hausse sont venus accroître les coûts de production. Il a fallu absorber simultanément l'augmentation des salaires, celle des matières premières et des frets, auxquelles se sont ajoutées des charges sociales et fiscales supplémentaires. En outre, conséquence de l'hiver rigoureux, la raréfaction des fruits et légumes sur les marchés a entraîné une élévation sensible de plusieurs éléments de l'indice du coût de la vie, dont la hausse de plus de 5%, par rapport à la période de référence, déclenche le mécanisme de l'échelle mobile.

Théoriquement, ce mécanisme ne s'applique qu'au salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.), c'est-à-dire à une fraction relativement faible de la masse salariale, dont la plus grande partie est fixée, depuis plusieurs années, par le jeu des conventions collectives et non plus par voie réglementaire. Or, comme les accords intervenus dans le cadre de ces conventions avaient permis, semble-t-il, de maintenir l'équilibre entre les prix et les salaires, on pouvait penser que le pays n'était pas nécessairement menacé d'un retour à la fameuse et néfaste « spirale », responsable des dévaluations successives des années 1945 à 1949. Néanmoins, il ne faut pas se dissimuler que tout relèvement du salaire minimum peut avoir effectivement des répercussions graves.

En effet, le S.M.I.G. ne constitue pas seulement la limite inférieure des rémunérations des travailleurs. Il sert aussi d'index dans plusieurs secteurs économiques importants. C'est le cas pour les loyers d'habitation et les loyers commerciaux, les allocations familiales et certaines retraites, enfin pour de nombreux prix agricoles : blé, seigle, orge, tabac, etc. A cette action

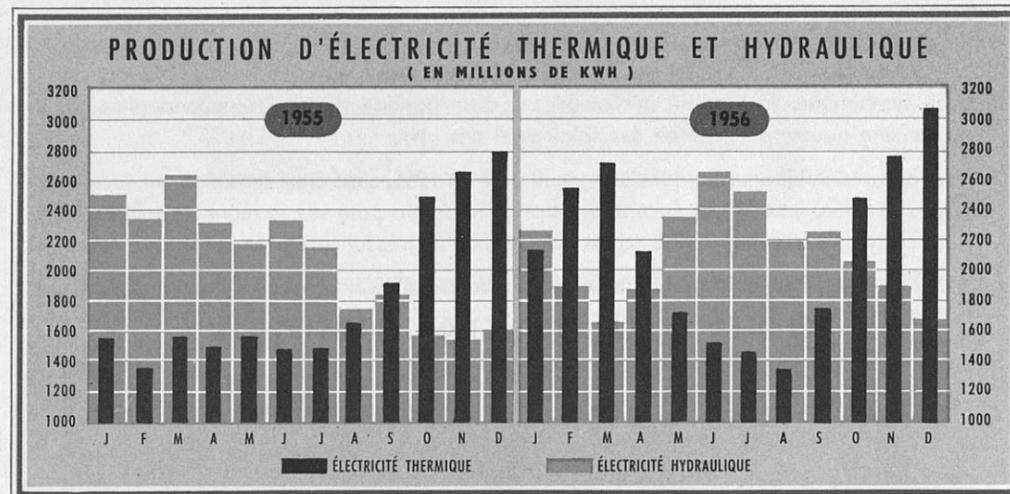
mécanique d'un relèvement du salaire minimum s'ajouteraient, d'autre part, des effets psychologiques plus redoutables encore. En défendant résolument la stabilité de l'indice des prix de détail, pour éviter le jeu de l'échelle mobile, le Gouvernement a donné à cette lutte une signification symbolique. Et il serait à craindre, si cette position devait être abandonnée, qu'il s'ensuive une hausse généralisée des salaires et des prix.

La poussée inflationniste, qui s'annonçait déjà en 1955, s'est ainsi sensiblement accentuée au cours de 1956. Sans doute aucune menace sérieuse n'a pesé sur la monnaie tout au long de l'année. Mais ce résultat n'a été acquis qu'au prix d'un très fort prélèvement sur nos réserves



de devises qui ne saurait se renouveler sans danger grave, de telle sorte que la croyance en la possibilité de poursuivre encore très longtemps un programme d'expansion dans la stabilité s'en est trouvée ébranlée. D'autre part, l'accroissement inquiétant du déficit budgétaire, non seulement dans son montant, mais plus encore dans son origine a représenté un élément permanent d'inflation, en dépit de la forte ponction effectuée par l'emprunt de Septembre-Octobre sur le montant des disponibilités excédentaires.

Effectivement, si la partie du déficit budgétaire qui correspond à des dépenses d'équipement demeure importante, malgré la politique de « débudgétisation » des investissements, celle qui provient de dépenses dites de fonctionnement s'est élevée plus rapidement encore.



Or, c'est cette fraction supplémentaire du déficit qui risque de rompre un équilibre difficilement maintenu, en accroissant la masse déjà excessive du pouvoir d'achat par rapport aux biens disponibles. Il n'est donc pas surprenant que les Pouvoirs Publics aient estimé qu'en présence d'un tel risque il fallait empêcher le jeu, même limité, de l'échelle mobile et qu'il ait fait choix d'une politique consistant, d'une part, dans le blocage des prix, d'autre part dans une série de détaxations.

En décidant un strict blocage des prix, le Gouvernement n'a fait que reprendre un dispositif utilisé par plusieurs de ses prédécesseurs. Mais par suite de l'amenuisement des marges bénéficiaires dans de nombreuses entreprises, l'incidence économique d'une telle mesure a été, cette fois, beaucoup plus sévère, notamment sur les industries qui travaillent pour le secteur public et qui ne peuvent bénéficier de l'accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs privés. Dans ces branches d'activité économique où la réglementation des prix ne peut être éludée d'aucune façon, en particulier dans les travaux publics, dans la construction mécanique ou électrique, les bénéfices des exercices précédents ont parfois fait place à d'assez lourdes pertes.

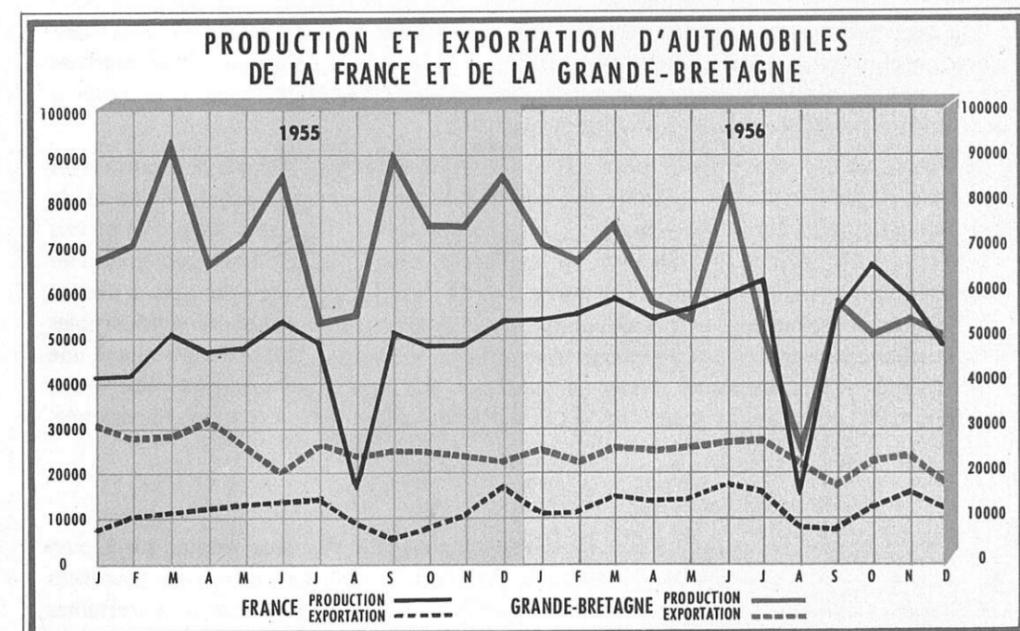
Dans le même temps, le Gouvernement s'est efforcé de contenir la hausse de l'indice du coût de la vie. A cet effet, il n'a pas hésité, malgré le déséquilibre des finances publiques, à recourir à des réductions ou suppressions d'impôts, privant ainsi le budget de l'Etat de recettes importantes dont l'abandon, évidemment regrettable, lui a paru finalement moins dangereux que le retour à l'inflation. Ces mesures, qui ne peuvent apporter que des satisfactions minimales aux catégories de salariés les plus défavorisées, ont l'inconvénient de libérer de nouvelles masses de pouvoir d'achat et de stimuler ainsi la consommation au lieu de la freiner, si bien qu'elles peuvent aller parfois, en dernière analyse, à l'encontre du but poursuivi.

Ainsi s'est ouverte, en 1956, pour l'économie française, une période difficile, dont il est d'autant plus nécessaire de sortir que les périls sont encore plus pressants sur le front des échanges extérieurs. Le mal ancien auquel il semblait avoir été remédié, le déficit chronique de notre balance commerciale, a réapparu dans toute son ampleur et constitue aujourd'hui l'aspect le plus préoccupant de notre situation économique. Sans doute, certains pays

européens doivent faire face à de semblables difficultés. Mais il faut bien constater que, parmi les moins bien placés, aucun n'enregistre à l'Union Européenne des Paiements des soldes débiteurs mensuels répétés d'une ampleur comparable à ceux que nous connaissons depuis plus d'une année sans discontinuer et qui s'ajoutent au déséquilibre permanent de nos échanges avec la zone dollar.

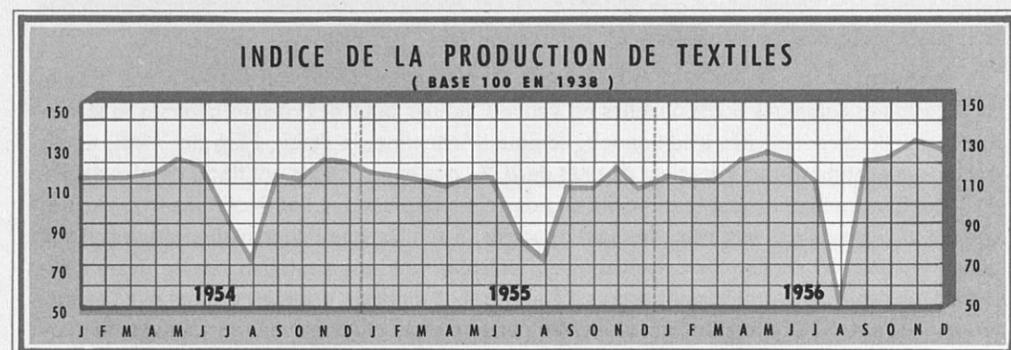
L'importance de notre déficit énergétique, dont le poids s'aggrave encore en période d'expansion économique, est évidemment l'une des causes essentielles de cette situation, qui s'explique aussi par le fait que nous ne pouvons nous procurer, à l'intérieur de notre zone monétaire, qu'une faible partie des matières premières nécessaires à l'industrie, à l'inverse de ce qui se passe dans la zone sterling. En 1956, les rigueurs de l'hiver sont venues, par surcroît, apporter une perturbation profonde dans nos échanges agricoles avec l'extérieur, qui ne nous laissent normalement qu'un assez faible excédent, résultat paradoxal dans un pays aussi doué pour l'agriculture que la France et qui devrait retirer de ce secteur économique d'appréciables recettes en devises étrangères.

A ces causes de déséquilibre qui tiennent à la structure permanente de notre économie ou à certaines calamités occasionnelles est venue s'ajouter pour des raisons diverses la fermeture partielle de débouchés traditionnels, comme l'Argentine, le Brésil, l'Égypte. Ainsi, tandis que nos importations augmentaient de près de 20%, nos exportations ont fléchi de plus de 5% en 1956. Beaucoup plus qu'à la disparité de nos prix intérieurs que l'on incrimine trop exclusivement et à laquelle divers remèdes sont apportés, il semble que l'aggravation du déficit soit due à l'expansion économique française, qui entraîne une augmentation rapide des importations pour faire face aux besoins accrus d'énergie et de matières premières, alors que l'exportation n'est que parcimonieusement alimentée par une production orientée surtout vers le marché intérieur.



Aussi bien ne remédiera-t-on de façon durable au déséquilibre toujours renaissant de nos échanges extérieurs que le jour où le souci de l'exportation sera, en France, aussi développé que celui de la vente à l'intérieur. En définitive, il s'agit moins d'imposer nos productions que de connaître les besoins réels des pays étrangers dans les principaux domaines : ceux des produits alimentaires et des autres biens de consommation, comme ceux du petit outillage et de l'équipement lourd. Des succès importants ont été enregistrés par l'industrie française, mais de manière peut-être un peu trop occasionnelle et sans être poursuivis d'une façon systématique. Il est certain qu'à cet égard une prévision plus correcte de la demande sur les marchés étrangers serait de la plus haute utilité.

Des efforts ont déjà été entrepris en vue de la formation d'une véritable mentalité exportatrice. C'est dans ce sens qu'il faut travailler encore davantage, l'objectif essentiel étant de produire non pas seulement ce qui convient aux goûts de la clientèle française, que l'on s'efforce



de faire partager tant bien que mal aux pays étrangers, mais bien plutôt ce qui correspond aux besoins réels de ces derniers. Certaines de nos industries commencent à s'en préoccuper efficacement. Dans le même ordre d'idées, la demande croissante de viande sur les marchés extérieurs et le caractère onéreux de nos exportations de céréales devraient nous inciter à donner de nouvelles orientations à notre agriculture.

D'autre part, c'est encore un moyen d'écartier les obstacles résultant des prix plus élevés que de développer rapidement la production d'articles nouveaux et pour lesquels une demande importante peut être suscitée dans des délais relativement courts. Cette politique a déjà permis à des entreprises françaises de remporter sur les marchés extérieurs de brillants succès dans les domaines les plus divers : machines comptables, électronique, articles de nylon, etc. L'avance technique de certaines de nos industries devrait nous ouvrir des possibilités considérables d'exportation qui pourraient être davantage exploitées. Le jour où nous y aurons ajouté une supériorité économique, tenant à une connaissance plus approfondie et plus réaliste des marchés étrangers, une partie importante de notre déficit commercial se trouvera résorbée.



L'accroissement de la production qui a marqué l'année 1956 s'est aussi traduit, sur le plan de l'activité bancaire, par un plus grand volume d'affaires. Mais la réapparition des tendances inflationnistes a rendu nécessaire, dans ce domaine comme dans celui des prix, certaines mesures restrictives qui ont affecté tant le marché financier que le marché monétaire.



SAINT-JEAN-DE-LUZ



TOULON



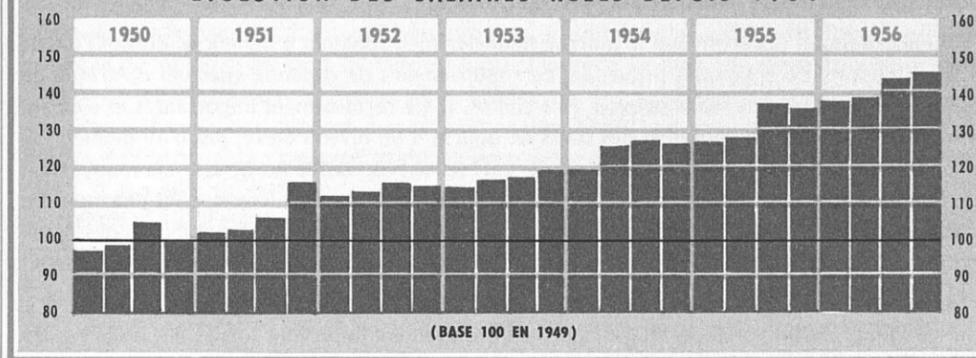
MULHOUSE



CHATEAUBRIANT



ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS DEPUIS 1950



La caractéristique principale de l'année 1956, sur le marché financier, a été un accroissement important des divers apports de l'épargne. Le volume des émissions de valeurs mobilières a représenté presque le double de celui de 1955. Il a passé, en effet, de 410 à près de 770 milliards. Mais il faut observer que cette augmentation remarquable a bénéficié entièrement au secteur public et qu'elle est constituée presque intégralement par le montant de l'Emprunt National de 1956. Celui-ci, assorti de clauses très favorables, a produit un total de 320 milliards, soit plus d'une fois et demie le montant des souscriptions en argent frais recueillies lors de l'emprunt de 1952, réalisant ainsi exactement sa double mission d'alimentation du Trésor et de résorption du pouvoir d'achat excédentaire.

S'ajoutant aux avantages fiscaux, la clause d'indexation par rapport au cours des principales valeurs cotées en Bourse a largement contribué au succès de l'Emprunt National. En effet, bien que les formules indexées aient été moins utilisées pendant quelque temps, les épargnants manifestent de plus en plus le désir d'être associés aux plus-values boursières, dont les dernières années ont donné de nombreux exemples. Pour cette même raison le marché de l'or a connu une diminution d'activité très sensible. Sans doute les cours ont fait apparaître une certaine hausse ; les plus élevés ont été atteints dans le courant de l'été ; mais la fin de l'année a été caractérisée par des séances de baisse et sans aucune animation.

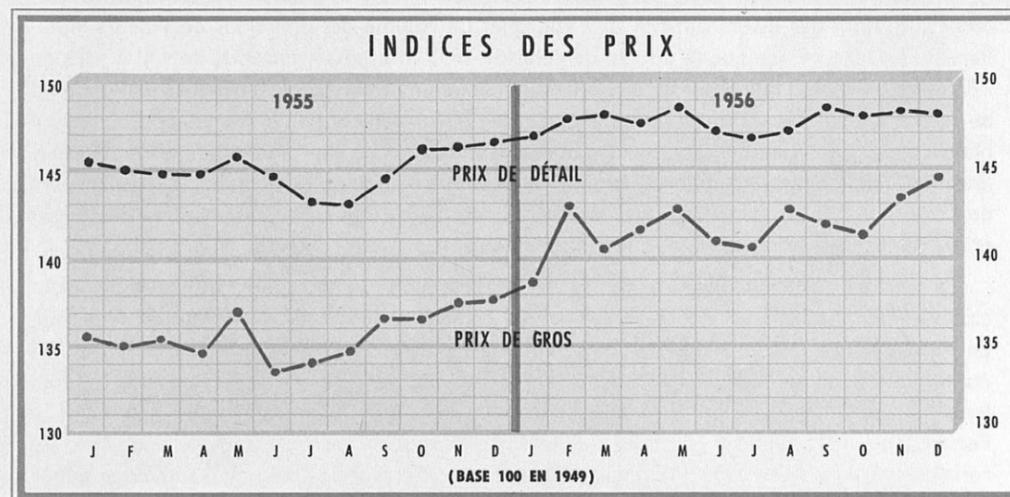
Pour les mêmes raisons, en dépit du déficit constant de nos échanges extérieurs, l'évolution des devises sur les marchés parallèles, dont la signification ne doit pas être exagérée en raison du faible volume des transactions, n'a pas été très différente de celle du marché de l'or. Et si les devises-titres ont été négociées à des prix beaucoup plus élevés, la cause doit en être recherchée beaucoup moins dans une sorte de défiance vis-à-vis de la monnaie que dans l'attachement traditionnel de l'épargne française aux valeurs étrangères ainsi que, il faut bien le reconnaître, dans une alimentation encore insuffisante du marché en titres de cette espèce par rapport à l'importance de la demande.

En ce qui concerne les émissions d'actions et d'obligations réalisées pour compte privé, l'ampleur des besoins du secteur public n'a pas permis d'en augmenter le volume d'une année à l'autre. Il en résulte que les besoins accumulés des industries demeurent loin d'être satisfaits et que la plus grande partie des programmes de modernisation et d'équipement, cependant indispensables au progrès de la productivité, doit encore être réalisée par d'autres moyens. Les difficultés financières qui en résultent pour les entreprises sont d'autant plus sérieuses que, par suite de l'amenuisement — voire de la disparition — des marges bénéficiaires résultant

du blocage des prix, beaucoup d'entre elles ont vu leurs possibilités d'autofinancement sinon supprimées, du moins réduites à fort peu de chose.

Encore faut-il observer que le marché financier métropolitain a bénéficié, durant l'année 1956, d'apports exceptionnels provenant de rapatriements de capitaux effectués d'Afrique du Nord et dont le volume, sans pouvoir être chiffré, a été certainement important. Cet élément n'a pas été étranger au maintien des cours de bourse à un niveau élevé, jusqu'au moment où l'importance de la ponction opérée par l'Emprunt National a raréfié les achats. Un mouvement de baisse s'est alors produit, principalement sur les valeurs à revenu fixe et, dans une moindre mesure, sur les actions. Cependant il semblait, en fin d'année, que les disponibilités des épargnants se reconstituaient. Effectivement, le marché a retrouvé une plus grande activité au début de 1957 et, sous la conduite des valeurs de pétrole, a franchi une nouvelle étape de hausse.

Si l'Emprunt National de 1956 a opéré un prélèvement important sur les disponibilités du marché financier, son incidence a été également ressentie sur le marché monétaire. A l'inverse,



en effet, de l'emprunt de 1952 qui avait été souscrit pour la plus grande partie avec les ressources de l'épargne proprement dite et, en particulier, au moyen de ventes d'or indirectement absorbées par l'Institut d'Emission, la récente opération a davantage affecté les dépôts bancaires et attiré des disponibilités à court terme que recueillent normalement les établissements de crédit. C'est l'une des raisons pour lesquelles la progression des dépôts dans les banques a été quelque peu ralentie dans les derniers mois de l'année.

Dans la première partie de 1956, on avait pu constater déjà que le montant de ces dépôts ne s'accroissait plus au même rythme qu'en 1955, ni dans la même proportion que dans les autres institutions à caractère non bancaire. Cette situation n'a pas été étrangère à la concurrence de plus en plus vive qui s'est poursuivie entre les banques au cours de la même période, accentuant ainsi la tendance à l'élévation des taux d'intérêts créditeurs qui se manifestait depuis quelque temps. Les Pouvoirs Publics s'étant émus des conséquences préjudiciables que cette situation pouvait entraîner pour l'économie du pays tout entier, c'est finalement par la voie d'une double intervention du législateur et du Conseil National du Crédit, prévoyant des sanctions fiscales et professionnelles, que la limitation de ces taux a été rendue exécutoire.

Il y avait, en effet, un contraste assez paradoxal entre cette élévation continue de la rémunération servie aux dépôts bancaires et le maintien du taux d'escompte par l'Institut d'Emission à son niveau le plus bas, à l'inverse de ce qui se passait dans beaucoup d'autres pays. Cette politique du maintien du loyer de l'argent à court terme à un taux peu élevé trouvait sa justification, en ce qui concerne la France, dans la nécessité de ne pas aggraver encore la disparité des prix intérieurs par rapport aux prix étrangers. Dans une conjoncture où les Pouvoirs Publics s'efforçaient de s'opposer, par tous les moyens et quels que puissent être les inconvénients d'une telle politique, aux diverses tendances à la hausse, le relèvement du taux de l'escompte n'aurait pas été nécessairement la mesure déflationniste la plus opportune, ni la plus efficace.

Il est vrai qu'en sens inverse, le contraste qui existe entre un taux de l'escompte maintenu à un niveau relativement bas et le coût beaucoup plus élevé de l'argent à long terme n'est pas non plus un élément favorable à une saine gestion des entreprises. Cet état de choses a été encore aggravé par la hausse de l'intérêt qui s'est produite en fin d'année par suite de conditions très favorables consenties aux souscripteurs de l'Emprunt National. Déjà les entreprises qui ne sont pas de toute première importance ont difficilement accès au marché financier. Encore plus que par le passé, elles ont pu être tentées, au moment où leur marge d'autofinancement était en passe de disparaître, de suppléer l'insuffisance de leurs fonds propres par un recours excessif au crédit à moyen terme ou même à court terme.

En réalité, ce danger d'un appel abusif des entreprises au crédit bancaire s'est trouvé écarté dès le commencement de l'été. A ce moment, les disponibilités des établissements de crédit ont été considérablement réduites par le relèvement du « plancher » des Bons du Trésor qui leur a été imposé. Cette mesure, qui répond indiscutablement sur le plan monétaire à une préoccupation déflationniste, a été inspirée sans doute davantage par le souci plus immédiat de pourvoir aux besoins du Trésor, à une époque où celui-ci ne disposait pas encore du produit de l'Emprunt National. Il n'en reste pas moins que les banques, dont les « plafonds » de réescompte n'ont pas été relevés corrélativement et dont les dépôts ne progressaient plus au même rythme, ont vu leurs possibilités d'action sensiblement réduites.

Malgré ces difficultés, les banques françaises se sont efforcées de remplir leur mission dans les meilleures conditions possibles et d'assurer aux entreprises sainement gérées et présentant un intérêt économique réel tous les concours financiers dont celles-ci pouvaient avoir besoin et qui sont du ressort des établissements de crédit. Dans l'accomplissement de cette tâche, elles ont eu à se conformer à certaines directives qui sont venues ajouter aux limitations quantitatives un contrôle plus sélectif. C'est ainsi que, dans le courant de l'été, le financement de la construction, puis le crédit à la consommation firent l'objet de mesures restrictives, qui devaient être atténuées quelques mois plus tard, en ce qui concerne l'automobile, au moment des inquiétudes causées par le rationnement de l'essence.



L'expansion économique qui s'est poursuivie en France pendant toute l'année 1956, en dépit de certaines circonstances défavorables, s'est traduite par une progression de l'ensemble de nos Sièges en ce qui concerne tant le volume des opérations que le montant de nos comptes créditeurs et débiteurs. L'activité de nos services financiers a été en augmentation sensible et notre participation au placement de l'Emprunt National de 1956 a été particulièrement élevée.



Sur le plan de l'expansion économique régionale, nous avons poursuivi et développé l'effort entrepris en 1955 et nous avons participé à l'institution d'un nombre relativement important de nouveaux Comités d'Etudes et de sociétés diverses. D'autre part, en prenant une participation dans la BANQUE RÉGIONALE DU CENTRE et par l'achat de la Banque COTTUS à Sarlat, nous avons étendu nos moyens d'action dans des régions où notre implantation était encore insuffisante.

Nos Sièges d'outre-mer ont continué d'apporter aux territoires d'Afrique et des Antilles les concours financiers nécessaires à la réalisation des campagnes de produits et à leurs échanges extérieurs. En Afrique Noire, nous avons suivi avec une attention toute particulière l'élaboration des grands projets de mise en valeur et d'équipement, notamment dans le domaine de l'énergie hydro-électrique et des ressources minières, dont certains ont déjà été partiellement réalisés.

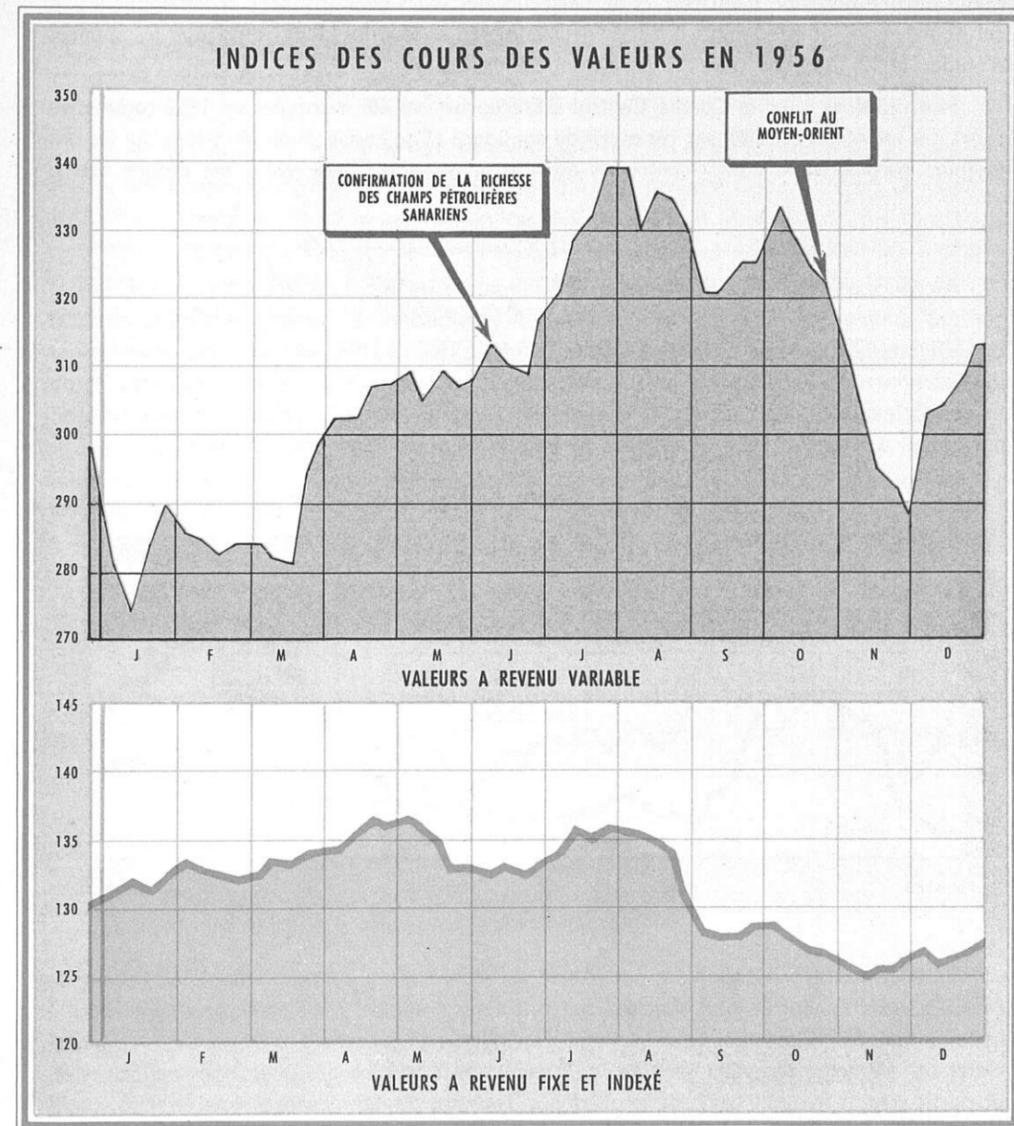
Au Viet-Nam et au Cambodge, la période d'adaptation au nouveau statut politique paraît pratiquement terminée. Nos Sièges de Saïgon et de Phnom-Penh poursuivent, dans les meilleures conditions et en plein accord avec les autorités locales, leurs activités normales, notamment dans le domaine du commerce extérieur. Ils sont intervenus l'un et l'autre pour une large part dans le règlement des opérations d'importation selon les diverses procédures en vigueur.

D'une manière plus générale, notre établissement s'est attaché à contribuer, dans la plus large mesure possible, au développement des exportations françaises à destination de l'Étranger et, notamment, à la vente de biens d'équipement. Les efforts que nous avons entrepris au cours de l'année précédente ont largement porté leurs fruits en 1956, en particulier dans certains pays tels que la Grèce, la Norvège, le Mexique où des commandes importantes ont été obtenues pour l'industrie française.

Avec ce même souci d'aider au redressement de notre balance commerciale, nous avons décidé, au cours de l'année 1956, l'ouverture d'un bureau de représentation de notre établissement à Francfort. Nous espérons ainsi, par cette initiative, accroître la place déjà importante que nous occupons dans le financement des échanges franco-allemands, compte tenu des perspectives nouvelles du Marché Commun et des incidences qui peuvent en résulter, notamment dans nos territoires africains d'outre-mer.

En Sarre, les conversations que nous avons poursuivies avec la Banque ROEHLING, à la suite du rattachement politique de ce territoire à l'Allemagne et conformément à l'accord intervenu entre les deux Gouvernements, ont abouti à la conclusion d'un arrangement qui doit

permettre le fonctionnement, dans de bonnes conditions, de la Succursale que nous maintenons à Sarrebrück et grâce à laquelle l'économie sarroise continuera de bénéficier des services de notre vaste réseau.



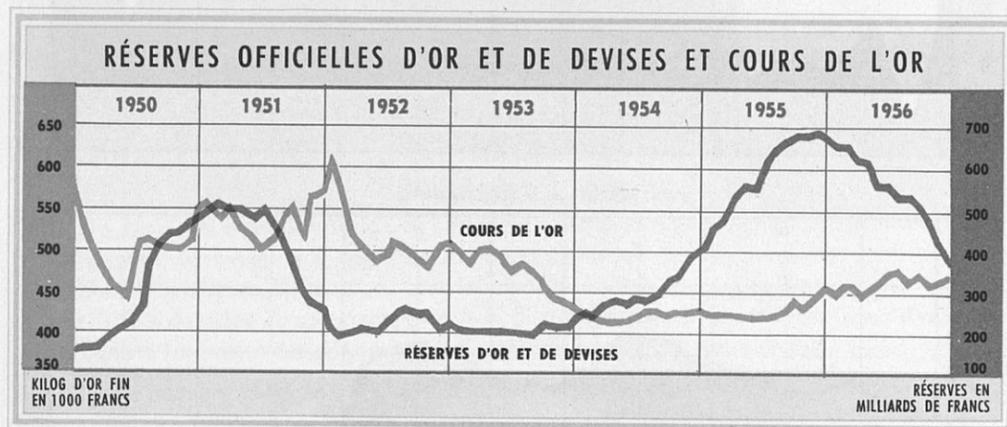
En Amérique du Sud, nos deux Succursales poursuivent leur développement. A Bogota, en dépit d'une situation difficile créée par la pénurie de devises et le retard apporté au règlement de la dette commerciale extérieure, les résultats obtenus par notre Siège accusent un progrès satisfaisant. En Uruguay, malgré les restrictions apportées aux importations, notamment en provenance de la France, le volume des opérations de commerce extérieur traitées par l'intermédiaire de notre établissement a plus que doublé.

La compétence et le dévouement de nos agents de cadre et de notre personnel ont largement contribué à cette progression de nos activités et de nos résultats. A tous les échelons, ils ont fait preuve de ce zèle auquel nous nous plaignons à rendre hommage chaque année, ne manquant aucune occasion d'enrichir et de perfectionner leurs connaissances professionnelles. A cet égard, nous nous sommes attachés à développer encore les stages ainsi que les séances d'études et les contacts avec la Direction Générale.

Nos relations avec le Comité Central d'Entreprise ont été marquées en 1956 comme au cours des exercices écoulés par cet esprit de confiance et de coopération mutuelles qui les ont toujours caractérisées. L'effort entrepris dans le domaine du logement a été encore accru.



Au cours de l'année 1956, nos diverses filiales dans les territoires d'outre-mer et à l'Etranger ont continué de nous donner des résultats satisfaisants. La principale d'entre elles, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique), tout en subissant le contrecoup des événements politiques et militaires survenus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, n'en a pas moins réussi, grâce à sa forte implantation et au dévouement de son personnel, à maintenir ses résultats au niveau de ceux de l'exercice précédent.



En Algérie, les troubles n'ont pas affecté véritablement la vie économique. La récolte de céréales, dont la rentrée s'est effectuée sans incidents notables, a été largement supérieure à celle de l'année précédente. Le rendement du vignoble s'est accru. Les transactions commerciales ont été en progression sensible, de même que le volume des opérations bancaires et, en particulier, le montant des comptes de dépôt. Tous nos comptoirs sont demeurés actifs, continuant d'assurer à la clientèle l'ensemble de leurs services.

En Tunisie et au Maroc, l'établissement du nouveau statut politique s'est accompagné d'une période d'incertitude pour les colons et les entreprises françaises, qui n'a pas été favorable au développement de leurs activités ni au progrès des opérations bancaires. Cependant, aucune entrave n'a été apportée à la poursuite de nos affaires et notre réseau demeure prêt à rendre à l'économie de ces pays, dont les besoins sont considérables, tous les services qu'ils peuvent en attendre.

Au Moyen-Orient, les événements de Suez, avec toutes les conséquences qu'ils ont entraînées, n'ont pas été non plus favorables au développement des activités économiques. Néanmoins, nos Sièges du Liban et d'Irak n'en ont pas ressenti les conséquences de façon préjudiciable et leur exploitation s'est poursuivie dans des conditions normales. Il en va différemment de notre filiale égyptienne, le CRÉDIT D'ORIENT, qui fut d'abord placé sous séquestre et dont les actions ont été finalement vendues à des groupements locaux pour compte du gouvernement égyptien.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) a obtenu en 1956 des résultats sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Le montant des comptes de dépôt est en augmentation de plus de 20%. A Madagascar, les conditions économiques se sont quelque peu améliorées. A La Réunion, la production sucrière a atteint le chiffre record de 193.000 tonnes. Mais grâce au déficit de la récolte betteravière métropolitaine, il n'y a eu aucun problème de surplus à résoudre.

Escale naturelle des lignes maritimes empruntant le canal de Suez, le port de Djibouti a été particulièrement affecté par la fermeture de cette voie de navigation. De ce fait, le développement de notre Agence, extrêmement satisfaisant au cours de l'année précédente, s'est trouvé un peu freiné. Cependant, en partie grâce à la création de notre bureau de représentation d'Addis-Abéba, notre Siège de Djibouti est en mesure de prendre une part de plus en plus active à la commercialisation et au transit des cafés éthiopiens.

A Londres, notre filiale, la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd, poursuit son activité dans des conditions satisfaisantes. Elle a étendu son implantation en Nigeria, au cours de l'année 1956, par l'ouverture de deux nouveaux Sièges, à Port-Harcourt et Apapa, qui lui permettront de développer son exploitation.

A Bâle, notre filiale suisse a eu l'occasion, au cours de l'exercice écoulé, de participer de manière plus active au financement d'opérations de commerce international, qui paraissent devoir constituer, conformément à sa raison sociale et dans le cadre général du groupe B.N.C.I., sa vocation principale.

Au Mexique, le BANCO DEL ATLANTICO continue sa progression, bénéficiant de la place prépondérante que nous avons pu nous assurer dans le commerce franco-mexicain et dans la vente de biens d'équipement. Sa nouvelle agence de quartier à Mexico a contribué heureusement aux résultats obtenus par notre filiale.

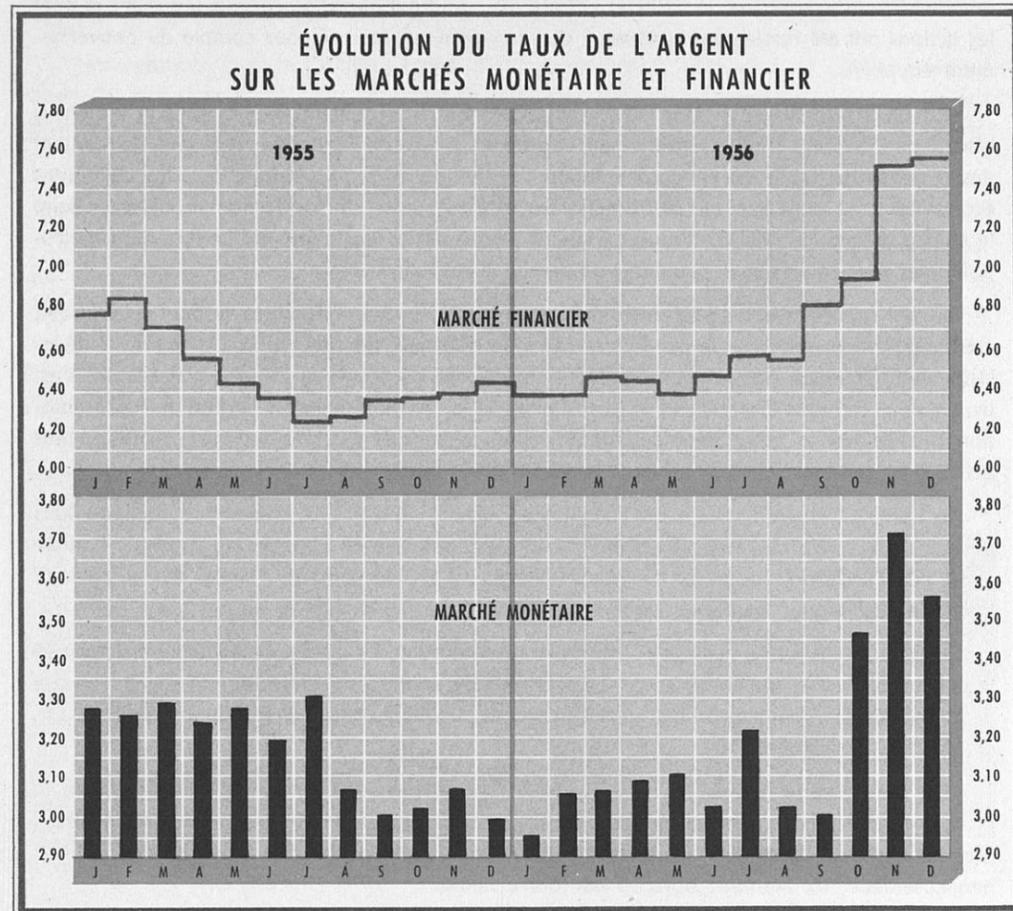
La PANAMA BANK AND TRUST COMPANY Inc. a réalisé, elle aussi, des bénéfices intéressants au cours de l'exercice écoulé, qui lui ont permis de distribuer un dividende de 4%.



Le bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise à F. 491.065.911.879, en augmentation de F. 61.614.893.266.

Cette augmentation correspond pour les deux tiers à l'accroissement des dépôts de la clientèle (comptes de chèques et comptes courants) qui, d'une année à l'autre, passent de F. 322.398.855.550 à F. 363.807.002.577, soit une hausse de F. 41.408.147.027, quelque peu accusée toutefois par le report au 2 Janvier de l'échéance de fin d'année.

De son côté, le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » enregistre, à F. 38.782.518.584, une augmentation relativement importante de F. 6.357.077.157. Les autres comptes créditeurs : « Comptes exigibles après encaissement », « Crédeurs divers » et « Banques et Correspondants » progressent respectivement de F. 1.170.916.361, F. 4.031.811.882 et F. 6.037.789.886.



Les ressources nouvelles qui nous ont été confiées se retrouvent à l'Actif du bilan, pour la plus grande partie, dans les postes « Portefeuille effets », « Comptes courants » et « Avances et Débiteurs divers ».

Déduction faite de quelques opérations courantes et de faible montant d'ailleurs, notre Portefeuille titres s'est enrichi, au cours de 1956, de plusieurs participations. Ce poste a été néanmoins maintenu à son chiffre antérieur grâce à la constitution d'une provision égale au montant de nos participations nouvelles.

Il en est de même pour le poste « Immeubles et Mobilier » qui, après les amortissements que nous avons jugé opportun de pratiquer, apparaît sans changement.

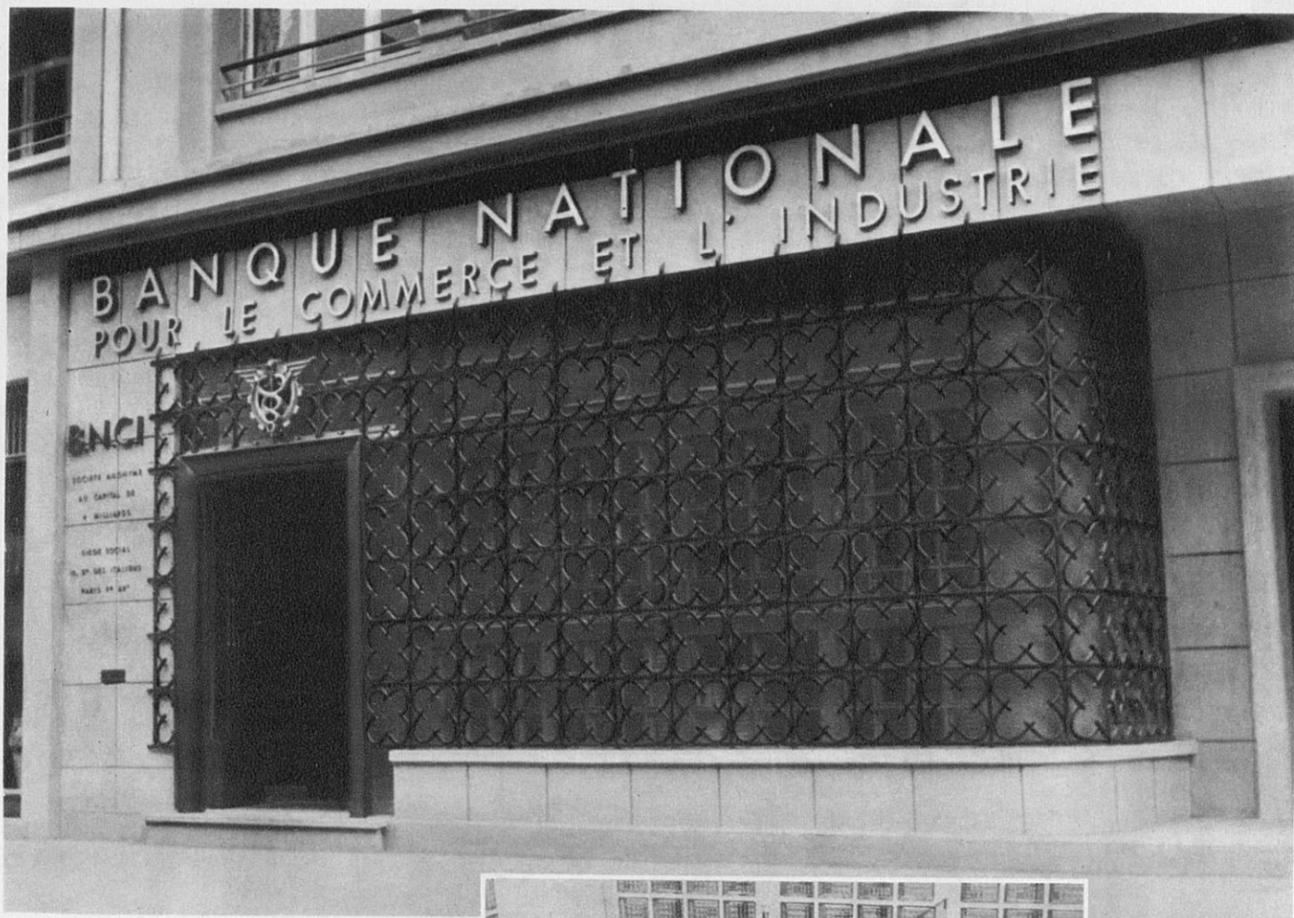
Nous rappelons que ces deux derniers postes sont essentiellement composés des titres de nos filiales bancaires pour le premier, de nos filiales immobilières pour le second.



LES ANDELYS



CHAUVIGNY



SAINT-NAZAIRE



Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de F. 308.206.175 contre F. 256.208.403 l'an dernier.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 884.078 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3% sur le prix de rachat des actions (F. 1.254), soit F. 37,62 brut par titre, porté à F. 37,777 comme les années précédentes. F. 33.397.815

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à F. 274.808.360 auquel s'ajoute le report antérieur de F. 78.492.022

Total F. 353.300.382

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

| | | | |
|--|----|-------------|----------------|
| — Réserve légale : | | | |
| 5% de F. 274.808.360 = F. 13.715.418, porté | | | |
| à | F. | 14.000.000 | |
| pour arrondir à F. 826.000.000 le total des réserves. | | | |
| — Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F. 62,223 brut par titre : 62,223 x 884.078 | | | |
| | F. | 55.009.985 | |
| — Attribution aux actions transférées à l'Etat d'un montant de | | | |
| | F. | 200.000.000 | |
| — Tantièmes au Conseil d'Administration .. | F. | 4.000.000 | F. 273.009.985 |
| le surplus, soit | | | F. 80.290.397 |
| étant reporté à nouveau. | | | |

Si nos propositions sont acceptées, la somme de F. 100 brut attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet prochain sous déduction des impôts. (*)

(*) Lire : 20 Juin au lieu de 1^{er} Juillet.



En remplacement numérique de M. CAUCHOIS dont nous avons, il y a un an, déploré la disparition brutale, M. Henri GILET, à qui sont déléguées les fonctions de Directeur Général, a été nommé Administrateur le 6 Septembre 1956 et son mandat a été renouvelé le 19 Décembre 1956.

D'autre part, les mandats de MM. FAYE et CHARRERON venant à expiration ont été renouvelés, respectivement, par arrêtés des 22 Février et 24 Janvier 1957.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1956

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par M. le Ministre des Finances suivant arrêté en date du 5 Août 1955, nous avons procédé à l'examen des comptes relatifs à l'exercice 1956 et avons l'honneur de vous présenter notre rapport.

Tous les documents et renseignements que nous avons cru devoir demander nous ont été fournis soit à l'époque des opérations d'inventaire à Paris, soit au cours des vérifications effectuées après la clôture des écritures au Siège Social et dans des Centres Administratifs. Nous sommes ainsi en mesure d'attester que le bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 Décembre 1956 ont été établis en conformité des écritures sociales et des inventaires.

Le rapport du Conseil d'Administration nous a été également communiqué et nous n'avons pas d'observations à formuler sur les renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Toujours présenté dans la forme prescrite par votre Commission, ce bilan se totalise à F. 491.065.911.879 contre F. 429.451.018.613. Cette augmentation d'environ 14,3% se manifeste sur la quasi-totalité des chapitres.

Voici comment s'analysent les comptes du bilan et comment ils se comparent avec ceux de l'exercice 1955 :

ACTIF

| | | |
|---|----|-----------------|
| <i>Caisse, Trésors publics, Banques d'émission</i> | F. | 20.042.892.311 |
| contre F. 21.890.175.941. | | |
| <i>Banques et Correspondants</i> | F. | 27.140.311.839 |
| La réduction de l'ensemble des comptes des filiales et, en sens inverse, l'augmentation des comptes de correspondants se soldent par une diminution nette de 672 millions. | | |
| Le <i>Portefeuille effets</i> passe de F. 290.369.348.775 à..... | F. | 340.698.306.089 |
| soit en plus 50.329 millions dont, compte tenu du report de l'échéance de fin d'année, la plus grande partie s'applique aux effets commerciaux. | | |
| <i>Coupons</i> | F. | 1.234.954.815 |
| sans changement notable sur le chiffre de l'an dernier, d'environ 1.297 millions. | | |
| <i>Comptes courants</i> | F. | 71.620.282.103 |
| en augmentation de près de 10 milliards. | | |
| Comme précédemment, ce chapitre comprend les avances faites à la clientèle et celles qui ont été consenties aux filiales immobilières. Il a également été influencé par le règlement en Janvier 1957 d'une partie de l'échéance du 31 Décembre. | | |
| Les <i>Avances garanties</i> progressent de 4.200 millions à..... | F. | 4.960.366.605 |

Les *Avances et Débiteurs divers* se totalisent à F. 11.004.502.014

L'augmentation, qui est très voisine de 3 milliards, porte principalement sur les comptes qui enregistrent l'activité boursière et les opérations de change. Les créances douteuses et litigieuses, qui sont classées sous cette rubrique, sont assorties de provisions qui ont ramené le solde au chiffre jugé récupérable.

Les *Débiteurs par acceptations*, en légère diminution avec un montant de F. 8.851.591.276
ont leur contrepartie au Passif dans le compte « Acceptations à payer ».

Titres, sans changement depuis 1954 à F. 1.500.000.000
les acquisitions ou prises de participation de l'exercice, qui intéressent notamment plusieurs filiales bancaires, ayant été compensées comme l'année précédente par le transfert à ce chapitre de provisions d'égale importance.

Les *Comptes d'ordre et Divers* sont de F. 2.812.704.827
contre 2.285 millions.

Comme précédemment entrent dans cette rubrique : les cautionnements, loyers d'avance, dépôts de garantie, réescomptes divers, etc.

Immeubles et Mobilier..... F. 1.200.000.000

Cette rubrique est également sans changement depuis 1954, les acquisitions et dépenses de l'exercice ayant été intégralement amorties ou provisionnées.

PASSIF

Les *Comptes de chèques*..... F. 111.609.520.266
et les *Comptes courants*..... F. 252.197.482.311

qui groupent les dépôts de la clientèle forment un ensemble de 363.807 millions contre 322.400 millions en chiffres ronds au précédent bilan, soit une augmentation de 41.400 millions environ qui, comme l'indique le rapport du Conseil, tient pour partie au report au 2 Janvier de l'échéance de fin d'année.

Avec un total de..... F. 24.694.321.979
la rubrique *Banques et Correspondants*, qui comprend toujours les comptes de la BANQUE DE FRANCE, ceux des banques d'émission et des filiales bancaires, accuse un chiffre supérieur de 6.038 millions à celui de l'an dernier.

Les *Comptes exigibles après encaissement* sont de..... F. 12.052.007.894
contre 10.881 millions.

Créditeurs divers

au lieu de 26.667 millions.
Comme pour les comptes correspondants de l'Actif, les postes qui ressortent en augmentation sont surtout ceux qui sont en rapport avec l'activité boursière et les opérations de change.

Les *Acceptations à payer*..... F. 8.851.591.276
forment la contrepartie du compte « Débiteurs par acceptations ».

Avec un total de F. 38.782.518.584
 les **Bons et Comptes à échéance fixe** enregistrent une progression de 6.357 millions, sensible surtout pour les comptes de dépôts à terme.

Les **Comptes d'ordre et Divers** sont de F. 6.980.403.596
 au lieu de 4.359 millions, par suite surtout de l'importance accrue du réescompte du portefeuille et dans une moindre mesure des comptes d'ordre proprement dits.

Les **Réserves** ont été dotées de 12 millions par prélèvement sur les bénéfices de 1955, ce qui les porte à F. 812.000.000

Le **Capital** est demeuré à son chiffre de l'an dernier, soit F. 4.000.000.000

Enfin, le **Bénéfice de l'Exercice** ressort à F. 308.206.175
 contre 256 millions en 1955.

Comme précédemment, ce résultat tient compte des produits d'exploitation et des provisions devenues disponibles en cours d'exercice, desquels ont été déduits les charges de toute nature ainsi que les provisions et amortissements jugés nécessaires.

Il y a lieu d'en déduire le montant de l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 884.078 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1956.

| | | |
|--|----|-------------|
| Cet intérêt absorbera | F. | 33.397.815 |
| laissant un solde disponible de..... | F. | 274.808.360 |
| auquel s'ajoute le Report à nouveau | F. | 78.492.022 |
| soit un total de | F. | 353.300.382 |

Sur la base des propositions du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions statutaires, ce montant sera réparti comme suit :

| | | |
|---|----|-------------|
| — à la Réserve légale F. 13.715.418, arron- | F. | 14.000.000 |
| dis à | | |
| — à titre d'intérêt complémentaire aux parts. | F. | 55.009.985 |
| — aux actions transférées à l'Etat..... | F. | 200.000.000 |
| — au Conseil d'Administration..... | F. | 4.000.000 |
| soit un total de | F. | 273.009.985 |
| le reliquat de | F. | 80.290.397 |

étant reporté à nouveau.

Nous n'avons pas d'observations à présenter sur cette répartition. En conséquence, nous sommes d'avis que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1956 tels qu'ils vous sont soumis.

Paris, le 19 Avril 1957

Les Commissaires
 agréés par la Cour d'Appel de Paris,
 S. BIEUVILLE G. MARION

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L'ART. 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

EXERCICE 1956

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a avisés d'opérations de crédit autorisées au cours de l'exercice 1956 en faveur d'un certain nombre de sociétés ayant des administrateurs communs avec la B. N. C. I.

Ces opérations ont eu pour objet des crédits sous diverses formes ou des cautions. Elles ont été régulièrement autorisées et n'appellent pas d'observations de notre part.

Paris, le 19 Avril 1957

Les Commissaires
 agréés par la Cour d'Appel de Paris,
 S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1956 arrêtés au 31 Décembre 1956 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à F. 100 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de F. 200.000.000 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F. 4.000.000 à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1956

AVANT RÉPARTITION

| ACTIF | | PASSIF | |
|---|---------------------------|--|---------------------------|
| Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission | F. 20.042.892.311 | Comptes de chèques | F. 111.609.520.266 |
| Banques et Correspondants .. | F. 27.140.311.839 | Comptes courants | F. 252.197.482.311 |
| Portefeuille effets | F. 340.698.306.089 | Banques et Correspondants .. | F. 24.694.321.979 |
| Coupons | F. 1.234.954.815 | Comptes exigibles après encaissement | F. 12.052.007.894 |
| Comptes courants | F. 71.620.282.103 | Créditeurs divers | F. 30.699.367.776 |
| Avances garanties | F. 4.960.366.605 | Acceptations à payer | F. 8.851.591.276 |
| Avances et Débiteurs divers .. | F. 11.004.502.014 | Bons et Comptes à échéance fixe | F. 38.782.518.584 |
| Débiteurs par acceptations .. | F. 8.851.591.276 | Comptes d'ordre et Divers .. | F. 6.980.403.596 |
| Titres | F. 1.500.000.000 | Réserves | F. 812.000.000 |
| Comptes d'ordre et Divers .. | F. 2.812.704.827 | Capital | F. 4.000.000.000 |
| Immeubles et Mobilier | F. 1.200.000.000 | Résultats | F. 308.206.175 |
| | | Report à nouveau | F. 78.492.022 |
| TOTAL | F. 491.065.911.879 | TOTAL | F. 491.065.911.879 |

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1956

APRÈS RÉPARTITION

| ACTIF | | PASSIF | |
|---|---------------------------|--|---------------------------|
| Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission | F. 20.042.892.311 | Comptes de chèques | F. 111.609.520.266 |
| Banques et Correspondants .. | F. 27.140.311.839 | Comptes courants | F. 252.197.482.311 |
| Portefeuille effets | F. 340.698.306.089 | Banques et Correspondants .. | F. 24.694.321.979 |
| Coupons | F. 1.234.954.815 | Comptes exigibles après encaissement | F. 12.052.007.894 |
| Comptes courants | F. 71.620.282.103 | Créditeurs divers | F. 30.991.775.576 |
| Avances garanties | F. 4.960.366.605 | Acceptations à payer | F. 8.851.591.276 |
| Avances et Débiteurs divers .. | F. 11.004.502.014 | Bons et Comptes à échéance fixe | F. 38.782.518.584 |
| Débiteurs par acceptations .. | F. 8.851.591.276 | Comptes d'ordre et Divers .. | F. 6.980.403.596 |
| Titres | F. 1.500.000.000 | Réserves | F. 826.000.000 |
| Comptes d'ordre et Divers .. | F. 2.812.704.827 | Capital | F. 4.000.000.000 |
| Immeubles et Mobilier | F. 1.200.000.000 | Report à nouveau | F. 80.290.397 |
| TOTAL | F. 491.065.911.879 | TOTAL | F. 491.065.911.879 |

COMPTE DE PROFITS ET

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1956

| HORS-BILAN | |
|---|--------------------|
| Engagements par cautions et avals .. | F. 104.163.411.089 |
| Effets escomptés circulant sous notre endos | F. 142.422.564.951 |
| Ouvertures de crédits confirmés .. | F. 9.232.933.410 |

| DÉBIT | |
|---|-----------------------|
| Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires | F. 33.397.815 |
| Solde disponible | F. 353.300.382 |
| ainsi réparti : | |
| Réserve légale | F. 14.000.000 |
| Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires .. | F. 55.009.985 |
| Attribution aux actions transférées à l'Etat .. | F. 200.000.000 |
| Tantièmes au Conseil d'Administration | F. 4.000.000 |
| Report à nouveau | F. 80.290.397 |
| | F. 353.300.382 |
| TOTAL | F. 386.698.197 |

| CRÉDIT | |
|---|-----------------------|
| Report antérieur | F. 78.492.022 |
| Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges | F. 308.206.175 |
| TOTAL | F. 386.698.197 |

| HORS-BILAN | |
|---|--------------------|
| Engagements par cautions et avals .. | F. 104.163.411.089 |
| Effets escomptés circulant sous notre endos | F. 142.422.564.951 |
| Ouvertures de crédits confirmés .. | F. 9.232.933.410 |

